



## Facturation complémentaire alors que le fournisseur est en faute

-----  
Par Locontact

Bonjour,

Nous avons reçu le courrier suivant :

"Le Réseau Citiz a fait évoluer ses tarifs le 01/04/2022 puis le 02/01/2023.

Or, notre support technique en charge de l'application des nouveaux tarifs a omis certains paramètres sur le coût kilométrique.

De ce fait, vos utilisations ont été facturées selon la grille tarifaire antérieure à ces évolutions.

Une ligne de régularisation des km mal facturés apparaîtra sur votre prochaine facture mensuelle.

Nous vous fournirons le détail de vos réservations affectées par cette refacturation sur demande par retour de mail."

Cette facturation complémentaire est elle légalement justifiée alors que la "faute" initiale est imputable à Citiz, sachant que nous sommes des particuliers ?

Merci d'avance pour vos réponses,

Cordialement

-----  
Par morobar

Bonjour,

L'erreur ne fait pas le droit.

Si les nouveaux tarifs vont ont été communiqués, une erreur commise dans leur application est relevable.